

<b>Terres d'Argentan Interco</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>du registre des délibérations du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 mars 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 13 mars 2024	Le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.
<u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 19 Pouvoir : 1 Votants : 20	<u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> , TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> , GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> , LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> , BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> , MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> , MICHEL Clothilde <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , BALLOT Jean-Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, CLAEYS Patrick, COUPRIT Pierre, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, JIDOUARD Philippe LAMBERT Hervé, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, MALLET Gilles.
<u>Vote</u> Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Excusés</u> : ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , BOURDELAS Karine, MELCHIORRI Catherine, MESSAGER Brigitte, RUPPERT Roger.
Publication le :  <b>2 5 AVR. 2024</b>	

<b>BC-2024-004</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>
--------------------	--

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.411-1 à L.411-9 relatif à l'organisation en cadres d'emploi ;  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois relatifs aux postes concernés ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;  
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

#### Article 1

- de supprimer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et de créer, à la même date, un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet.
- de supprimer un poste d'attaché territorial à hauteur de 24/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et de créer, à la même date, un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- de supprimer un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 et de créer, à la même date, un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet.
- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31.5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et de créer, à la même date, un poste de rédacteur territorial à temps non complet (31.5/35<sup>ème</sup>).

**Article 2**

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président  
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over the printed name.

<b>Terres d'Argentan Interco</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>du registre des délibérations du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 mars 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 13 mars 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 19 Pouvoir : 1 Votants : 20  <u>Vote</u> Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le :  <b>2 5 AVR. 2024</b>	<p>Le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i>, MICHEL Clothilde <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, CLAEYS Patrick, COUPRIT Pierre, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, JIDOUARD Philippe LAMBERT Hervé, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, MALLET Gilles.</p> <p><u>Excusés</u> : ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, BOURDELAS Karine, MELCHIORRI Catherine, MESSAGER Brigitte, RUPPERT Roger.</p>

<b>BC-2024-003</b>	<b>Groupement de commandes avec les bailleurs sociaux pour les travaux d'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint-Michel-Vallée d'Auge à Argentan</b>
--------------------	--

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;  
Considérant le souhait, dans un souci de cohérence urbaine et de nécessaire coordination des interventions, de créer un groupement de commandes avec les bailleurs sociaux (Orne Habitat et Logissia) pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint-Michel – Vallée d'Auge de la ville d'Argentan ;  
Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De créer un groupement de commandes avec les bailleurs sociaux (Orne Habitat et Logissia) pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint-Michel – Vallée d'Auge de la ville d'Argentan.

**Article 2**

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer et notifier le marché de travaux au nom des membres du groupement de commandes.

**Article 3**

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

**Article 4**

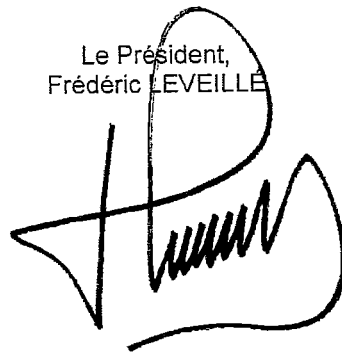
D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article 5**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,  
Frédéric LEVEILLE



<b>Terres d'Argentan Interco</b> <hr/> <b>Département de l'Orne</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>du registre des délibérations du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 mars 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 13 mars 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 19 Pouvoir : 1 Votants : 20  <u>Vote</u> Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le :  <b>2 5 AVR. 2024</b>	<p>Le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i>, TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i>, GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i>, LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i>, BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i>, MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i>, MICHEL Clothilde <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, BALLOT Jean-Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, CLAEYS Patrick, COUPRIT Pierre, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, JIDOUARD Philippe LAMBERT Hervé, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, MALLET Gilles.</p> <p><u>Excusés</u> : ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i>, BOURDELAS Karine, MELCHIORRI Catherine, MESSAGER Brigitte, RUPPERT Roger.</p>

<b>BC-2024-005</b>	<b>Recrutement de saisonniers 2024 – Office de tourisme</b>
--------------------	---

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 2° ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;  
Considérant la nécessité de créer un emploi saisonnier pour répondre aux besoins de l'Office de Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

**Article 1**

De créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet du 20 mars au 30 septembre 2024.

**Article 2**

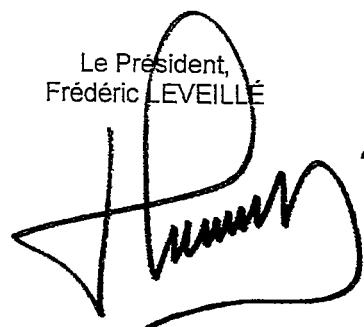
De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 3**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,  
Frédéric LEVEILLÉ





<b>Terres d'Argentan Interco</b>  <b>Département de l'Orne</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>du registre des délibérations du Bureau communautaire</b>  <b>Séance du 19 mars 2024</b>
<u>Date de convocation</u> 13 mars 2024  <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 19 Pouvoir : 1 Votants : 20  <u>Vote</u> Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0  Publication le : .....	Le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.  <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> , TOUSSAINT Philippe, <i>1<sup>er</sup> vice-président</i> , GASSEAU Brigitte, <i>2<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , VIEL Gérard, <i>3<sup>ème</sup> vice-président</i> , LERAT Michel, <i>5<sup>ème</sup> vice-président</i> , BELLANGER Patrick, <i>6<sup>ème</sup> vice-président</i> , MENEREUL Jean-Louis, <i>8<sup>ème</sup> vice-président</i> , MICHEL Clothilde <i>10<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , BALLOT Jean-Philippe, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, CLAEYS Patrick, COUPRIT Pierre, DUPONT Cécile, FRÉNÉHARD Guy, JIDOUARD Philippe LAMBERT Hervé, LE FEUVRIER Patricia, LOLIVIER Alain, MALLET Gilles.  <u>Excusés</u> : ÉCOBICHON Florence, <i>4<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , GAYON Sylvie, <i>7<sup>ème</sup> vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe), CHOQUET Brigitte, <i>9<sup>ème</sup> vice-présidente</i> , BOURDELAS Karine, MELCHIORRI Catherine, MESSENGER Brigitte, RUPPERT Roger.

<b>BC-2024-003</b>	<b>Groupement de commandes avec les bailleurs sociaux pour les travaux d'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint-Michel-Vallée d'Auge à Argentan</b>
--------------------	--

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;

Considérant le souhait, dans un souci de cohérence urbaine et de nécessaire coordination des interventions, de créer un groupement de commandes avec les bailleurs sociaux (Orne Habitat et Logissia) pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint-Michel – Vallée d'Auge de la ville d'Argentan ;

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme du 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

### **Article 1**

De créer un groupement de commandes avec les bailleurs sociaux (Orne Habitat et Logissia) pour la passation d'un marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics et résidentiels du quartier Saint-Michel – Vallée d'Auge de la ville d'Argentan.

### **Article 2**

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer et notifier le marché de travaux au nom des membres du groupement de commandes.

**Article 3**

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

**Article 4**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article 5**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,  
Frédéric LEVEILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveille', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.